

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 18/06)

Numéro de référence de l'aide d'État	X 727/09	
État membre	Pologne	
Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Mazowieckie Article 87(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Narodowe Centrum Badań i Rozwoju ul. ks. I. Skorupki 4 00-546 Warszawa POLSKA/POLAND http://www.ncbir.gov.pl	
Titre de la mesure d'aide	Pomoc na badania i rozwój dla Euroimplant Sp. z o.o.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ustawa z dnia 8 października 2004 r. o zasadach finansowania nauki (Dz. U. Nr 238, poz. 2390, z późn. zm.) art. 15 ust. 1	
Type de mesure	l'aide ad hoc Euroimplant Sp. z o.o.	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	10.9.2008	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche-développement en biotechnologie	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	0,64 PLN (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	6,14 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.ncbir.gov.pl>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 728/09	
État membre	Pologne	
Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Pomorskie Article 87(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Narodowe Centrum Badań i Rozwoju ul. ks. I. Skorupki 4 00-546 Warszawa POLSKA/POLAND http://www.ncbir.gov.pl	
Titre de la mesure d'aide	Pomoc na badania i rozwój dla C&T Elmech Sp. z o.o.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ustawa z dnia 8 października 2004 r. o zasadach finansowania nauki (Dz. U. Nr 238, poz. 2390, z późn. zm.) art. 15 ust. 1	
Type de mesure	l'aide ad hoc C&T Elmech Sp. z o.o.	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	14.11.2008	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Fabrication d'autres matériels électriques	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	0,39 PLN (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	19 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.ncbir.gov.pl>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 729/09	
État membre	Pologne	
Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Mazowieckie Article 87(3)(a)	

Organe octroyant l'aide	Narodowe Centrum Badań i Rozwoju ul. ks. I. Skorupki 4 00-546 Warszawa POLSKA/POLAND http://www.ncbir.gov.pl	
Titre de la mesure d'aide	Pomoc na badania i rozwój dla Gemius S.A.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ustawa z dnia 8 października 2004 r. o zasadach finansowania nauki (Dz. U. Nr 238, poz. 2390, z późn. zm.) art. 15 ust. 1	
Type de mesure	l'aide ad hoc Gemius S.A.	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	14.7.2008	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres services d'information n.c.a.	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	0,70 PLN (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.ncbir.gov.pl>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 730/09	
État membre	Pologne	
Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Małopolskie Article 87(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Narodowe Centrum Badań i Rozwoju ul. ks. I. Skorupki 4 00-546 Warszawa POLSKA/POLAND http://www.ncbir.gov.pl	
Titre de la mesure d'aide	Pomoc na badania i rozwój dla EC Systems Sp. z o.o.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ustawa z dnia 8 października 2004 r. o zasadach finansowania nauki (Dz. U. Nr 238, poz. 2390, z późn. zm.) art. 15 ust. 1	

Type de mesure	l'aide ad hoc EC Systems Sp. z o.o.	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	8.10.2008	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités de contrôle et analyses techniques	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	0,40 PLN (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.ncbir.gov.pl>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 731/09
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL
Nom de la région (NUTS)	Mazowieckie Article 87(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Narodowe Centrum Badań i Rozwoju ul. ks. I. Skorupki 4 00-546 Warszawa POLSKA/POLAND http://www.ncbir.gov.pl
Titre de la mesure d'aide	Pomoc na badania i rozwój dla Telesto Sp. z o.o.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ustawa z dnia 8 października 2004 r. o zasadach finansowania nauki (Dz. U. Nr 238, poz. 2390, z późn. zm.) art. 15 ust. 1
Type de mesure	l'aide ad hoc Telesto Sp. z o.o.
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Date d'octroi	23.10.2008
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.

Type de bénéficiaire	PME	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	0,57 PLN (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	25 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.ncbir.gov.pl>